ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 203 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'un agronome a été congédié du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour avoir transmis un document confidentiel aux médias, et que deux de ses collègues ont subi des sanctions pour avoir parlé à des journalistes;

CONSIDÉRANT QUE la situation dénoncée est d'intérêt public et que le MAPAQ n'a pas apporté de correctifs lorsqu'il en a été avisé;

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires devraient pouvoir dénoncer publiquement des situations préoccupantes d'intérêt public sans subir de préjudices;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Centre de recherche sur les grains est principalement constitué de représentants d'entreprises privées dont certaines vendent des pesticides, et que des agronomes liés à l'industrie des pesticides peuvent en prescrire;

CONSIDÉRANT QUE la santé publique et la protection de l'environnement doivent primer sur les intérêts des entreprises privées;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- de renforcer la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics et son application de façon à mieux protéger les lanceurs et lanceuses d'alerte;
- qu'une enquête publique soit menée afin de faire la lumière sur l'ingérence du privé dans la recherche publique dans le domaine agricole;
- d'interdire la prescription de pesticides aux agronomes liés à l'industrie;
- de cesser de financer des recherches qui ne sont pas indépendantes des intérêts de l'industrie.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Émilise Lessard-Therrien
Députée de Rouyn-Noranda–Témiscamingue

18 mars 2019
Date de signature de l'extrait